

Bulletin Municipal



Les Ardillats



Votre Conseil



Jean-Michel MOREY
Maire



Jean-Paul CIMETIERE
1^{er} adjoint



Fleury SIVIGNON
2^{ème} adjoint



Véronique LANGLOIS
3^{ème} adjointe



Fabienne PATAY
4^{ème} adjointe



Denis CARON



Julien DENIS



Jean-Louis DEVAUX



Carole DURAND



Jérôme JANDARD



Philippe LARDET



Hervé MACHEREZ



Serge TAGUET



Jérôme TRICHARD

Responsables communaux

Salle des fêtes et salles de réunion : Serge TAGUET - Jean-Paul CIMETIERE - Jérôme JANDARD

Logements communaux : Philippe LARDET - Jean-Paul CIMETIERE

Cimetière : Fleury SIVIGNON - **Eglise :** Jean-Michel MOREY

Comité National Action Social : Jean-Paul CIMETIERE

Le mot du Maire



Comme chaque année, nous vous proposons ce journal communal. Nous souhaitons vous présenter plus en détail, les travaux de la nouvelle équipe, l'organisation du Conseil Municipal installé depuis fin mars et les fonctions que chacun a bien voulu se voir confier. Chacun représente la commune dans la nouvelle intercommunalité et les différents syndicats intercommunaux.

Depuis l'installation du Conseil Municipal, la démission de Madame Stéphanie Carette nous a été imposée par le préfet. En effet, Madame Carette s'était portée candidate avec nous, mais son élection était incompatible avec son statut de militaire de carrière. Nos échanges avec la préfecture avant les élections ne laissaient rien entendre quant à cette incompatibilité, dès lors que la candidate n'accédait pas à un poste à responsabilité. Or, début juin, les services préfectoraux nous ont notifié l'annulation de l'élection de Madame Carette. Depuis, le conseil municipal fonctionne à 14 membres. Je profite de cet édito pour remercier l'engagement de Madame Carette pour la commune.

Les travaux communaux, commencés sous l'ancienne mandature, touchent à leur fin. La nouvelle équipe a dû poursuivre les projets déjà bien engagés. En effet, l'importance de ces chantiers ne pouvait se réaliser que sur les deux mandats.

Les travaux des logements des « Maisons Trichard » ont été réceptionnés fin mai 2014. Pour rappel, le financement a été assuré par un prêt à vocation sociale, ce qui nous engage à affecter un logement aux services de l'Etat qui gèrent les demandes des bénéficiaires.

La salle de réunion est fonctionnelle depuis la rentrée de septembre. Elle porte le nom de « Salle Marthe et Jean TRICHARD ». Les associations communales peuvent l'utiliser, après réservation à la mairie. Cette salle peut accueillir une vingtaine de personnes pour des réunions de bureau exclusivement. Le stationnement se fera impérativement sur l'esplanade de la salle des fêtes pour ne pas gêner les habitants et la circulation dans le bourg. Pour les personnes à mobilité réduite, une place sera mise à leur disposition sur la place de l'église.

Le restaurant scolaire est, quant à lui, opérationnel depuis la rentrée des classes. Ce bâtiment compte également une salle qui sert à l'accueil des enfants pour les temps de garderie et pour les activités périscolaires. J'aurai le plaisir de vous convier en automne à sa visite et à une inauguration officielle. La délocalisation de ce restaurant à l'extérieur du bâtiment « école » va nous libérer de la place, et permettre l'utilisation de l'ancienne salle de « cantine » pour des activités scolaires. Nous libérerons également un appartement que nous remettons en location.

Ce mois de septembre est décidément un mois de nouveautés. En effet, toujours dans le cadre de l'école, nous mettons en place les nouveaux rythmes scolaires. Vous découvrirez, en page 10, l'emploi du temps d'une semaine type à l'école.

A ce propos, je m'indigne devant le désengagement matériel et financier de l'Etat. Alors que des économies nous sont demandées, on nous impose de mettre en place ces rythmes scolaires avec à notre charge les dépenses de fonctionnement et l'embauche de personnel spécialisé dans la petite enfance.

Le mot du Maire

L'emploi d'une personne supplémentaire et l'augmentation du temps de travail d'un poste pour encadrer les enfants sont donc indispensables. Le coût d'encadrement générera sur notre budget une dépense d'environ 9000 euros.

L'Etat s'est engagé, au moins pour cette année, à verser 50 euros par enfant inscrit dans l'établissement, soit un tiers du budget. Ce versement est promis pour la fin d'année. Le Conseil Municipal, en séance du 21 juillet 2014, a décidé de demander une contribution de 60 euros par enfant et par an aux parents d'élèves scolarisés dans notre école. Le budget principal de la commune complètera.

Le désengagement de l'Etat pour cette réforme des rythmes scolaires est des plus inquiétant. Le manque de moyens pour l'application de cette réforme, les changements de contraintes à chaque nouveau ministre de l'Education Nationale font que notre Ecole de la République est de plus en plus en danger, le danger de voir les parents fuir cette institution républicaine *obligatoire et gratuite*.

Financièrement, l'Etat vient de nous supprimer 18 000 euros de dotation générale de fonctionnement. Cette dotation annuelle permet à chaque collectivité de fonctionner, son montant varie en fonction de la richesse de la commune. Si la baisse venait à perdurer dans les années à venir, nos budgets seraient alors réduits à une peau de chagrin. Mon inquiétude va grandissante, nous laissant seuls dans l'adversité.

Pour parfaire leur désengagement, les services de la Direction Départementale des Territoires et donc de l'Etat arrêtent l'instruction de l'urbanisme pour nos collectivités rurales. En quelques mots, les permis de construire, les certificats d'urbanisme, les permis d'aménager sont désormais à la charge des communes. Avec la Communauté de communes Saône Beaujolais, nous mettons en place un service instructeur.

Ce nouveau service nécessite l'embauche d'une personne à temps plein en lien avec l'équipe existante de la mairie de Belleville et le recours à un prestataire de service qui complètera ce dispositif. Une dépense qu'il faudra satisfaire financièrement et ce vraisemblablement par une participation des pétitionnaires.

Toujours dans les nouveautés de cette fin d'été, les carrefours de nos voies communales et départementales N° 43 et N° 23 sont désormais sécurisés. La pose de panneaux « céder le passage » a été réalisée par la commission voirie. Je tiens à en remercier les membres pour ce travail. Enfin, l'ensemble des voies communales ont vu leur fréquentation augmenter avec l'accroissement de la population. Il est constaté que certains usagers de ces voies ne respectent pas un civisme attendu (vitesse excessive, croisements cordiaux...) Ce sont des questions de bon sens élémentaire et de sécurité.

Un projet pour les années à venir sera la requalification du site de la papèterie du Val d'Ardières. Avec la commune de Saint Didier sur Beaujeu, nous avons acheté au groupe papetier espagnol SAICA l'ensemble de ce bien immobilier à l'euro symbolique. Un investisseur s'est engagé auprès des deux communes à démolir tout les bâtiments existants pour reconstruire en lieu et place des anciens bâtis, une résidence « seniors ».

La démolition des bâtiments plus récents laissera la libre place au ruisseau de Vernay, lui permettant de revoir la lumière sur cette portion, les berges seraient végétalisées et permettraient la mise en place d'un lieu de promenade. Les premiers travaux pourraient démarrer courant 2015.

Le mot du Maire

La nouvelle Communauté de Communes Saône Beaujolais est en place depuis le 1^{er} janvier 2014. Suite au renouvellement des conseils municipaux de mars dernier, le conseil communautaire a également élu son bureau. Monsieur Bernard Fialaire a été élu président de cette collectivité et 11 vice-présidents se partagent le travail des différentes commissions.

Aujourd'hui, nous devons poursuivre les actions entreprises sur l'ancien mandat (notamment la construction de la médiathèque et du cinéma à Belleville, les projets des constructions des gendarmeries de Belleville et Beaujeu, la requalification du site du Savour Club à Lancié, l'achèvement de certaines zones artisanales et industrielles, le site de la Roche à Jullié, les mises aux normes de nos déchèteries....etc.).

Nous travaillons activement sur les mises en place des compétences existantes et nouvelles afin de rendre définitifs les transferts matériels et financiers des deux anciennes communautés de communes, mais également entre communes et nouvelle communauté de communes.

Dans les compétences intercommunales, il en est une qui repose directement sur notre façon d'agir au quotidien. En effet, le tri sélectif reste une charge financière très importante de la communauté de communes. Il est essentiel que chacun s'applique et s'implique dans sa façon de trier, en pensant que chaque rejet mal dirigé a un coût et que ces dépenses supplémentaires sont supportées par tous les contribuables. Par des gestes simples, nous pouvons faire diminuer nos factures. Il nous arrive fréquemment de trouver dans les containers poubelles des sacs contenant du verre, des emballages en polystyrène, des gravas de plâtre, etc... Aujourd'hui la déchèterie accepte encore gratuitement tous ces matériaux. Par contre, pourrions-nous conserver cette gratuité en accumulant des pénalités par les sociétés de transformation de ces déchets, tout cela parce que certains refusent ces gestes citoyens ? Dans les mois à venir, vous découvrirez de nouvelles bennes et de nouvelles dispositions à l'intérieur des déchèteries. Des informations nous parviendront par l'intermédiaire de la communauté de communes.

Pour conclure ce mot, je tiens à remercier l'ensemble des associations communales pour la vie et le dynamisme qu'elles apportent dans notre village. Que tous ces bénévoles soient remerciés de leur investissement.

Vous souhaitant à toutes et à tous une excellente lecture, je reste à votre écoute et à votre disposition. Je vous rappelle que je suis en général présent chaque samedi matin en mairie, le reste de la semaine sur rendez-vous.

Jean-Michel MOREY

Commissions Communales

Les commissions travaillent sous la responsabilité de Jean-Michel Morey, Maire de la commune

Commission Finances

Responsable : Jean-Paul CIMETIERE

Membres : Carole DURAND, Véronique LANGLOIS, Fabienne PATAY, Serge TAGUET

Commission Voirie

Responsable : Fleury SIVIGNON

Membres : Julien DENIS, Jérôme JANDARD, Serge TAGUET, Jérôme TRICHARD

Commission Travaux et bâtiments

Responsable : Hervé MACHEREZ

Membres : Julien DENIS, Jérôme JANDARD, Philippe LARDET, Serge TAGUET, Jérôme TRICHARD

Commission Ecole

Responsable : Denis CARON

Membres : Véronique LANGLOIS, Fabienne PATAY, Jérôme JANDARD

Commission Tourisme et Patrimoine

Responsable : Jean-Louis DEVAUX

Membres : Denis CARON, Carole DURAND, Véronique LANGLOIS

Commission Environnement et Assainissement

Responsable : Véronique LANGLOIS

Membres : Denis CARON, Hervé MACHEREZ, Serge TAGUET

Commission Communication

Responsable : Véronique LANGLOIS

Membres : Denis CARON, Jean-Louis DEVAUX, Carole DURAND

Centre Communal d'Action Sociale

Président : Jean-Michel MOREY,

Membres : Jean-Paul CIMETIERE, Carole DURAND, Véronique LANGLOIS, Fabienne PATAY,

Commission d'Appel d'offres

Membres titulaires : Jean-Paul CIMETIERE, Hervé MACHEREZ, Fabienne PATAY

Membres suppléants : Jérôme JANDARD, Philippe LARDET, Jérôme TRICHARD

Délégations

Délégations à la Communauté de Communes Saône Beaujolais

Commission permanente

Titulaire: Jean-Michel MOREY

Suppléant : Jean-Paul CIMETIERE

Commission Economie - Tourisme - Agriculture - Viticulture

Titulaires : Jean-Louis DEVAUX - Jérôme JANDARD

Suppléants: Véronique LANGLOIS - Jérôme TRICHARD

Commission Gestion des déchets - Environnement - SPANC

Titulaires : Véronique LANGLOIS - Hervé MACHEREZ - Suppléant: Serge TAGUET

Commission Culture - Sport - Petite enfance - Personnes âgées

Titulaires : Fabienne PATAY - Jean-Paul CIMETIERE - Suppléant : Denis CARON

Commission Voirie - Hydraulique de rivière - Erosion

Titulaires : Fleury SIVIGNON - Jean-Michel MOREY - Suppléant : Serge TAGUET

Commission PLH - Aménagement du territoire - Urbanisme - SIG

Titulaires : Jean-Michel MOREY - Fabienne PATAY - Suppléant : Carole DURAND

Délégations aux Syndicats Intercommunaux

SIEVA

Titulaires : Véronique LANGLOIS - Serge TAGUET - Suppléant : Jean-Michel MOREY

SYDER

Titulaire : Jean-Paul CIMETIERE - Suppléant : Hervé MACHEREZ

SYBEMOL

Titulaires : Jean-Louis DEVAUX - Denis CARON - Suppléants : Serge TAGUET - Carole DURAND

ADMR

Titulaires : Fabienne PATAY - Suppléant : Jean-Paul CIMETIERE

AIASAD

Titulaires : Jean-Paul CIMETIERE - Suppléant : Fabienne PATAY

Correspondant Défense

Jean-Paul CIMETIERE

Budgets 2014

Le conseil municipal a voté le 13 mars dernier, les budgets primitifs 2014 dans un contexte financier difficile, compte-tenu de la mise en place de la nouvelle communauté de commune ainsi que des perspectives de diminution des subventions et des dotations de l'Etat.

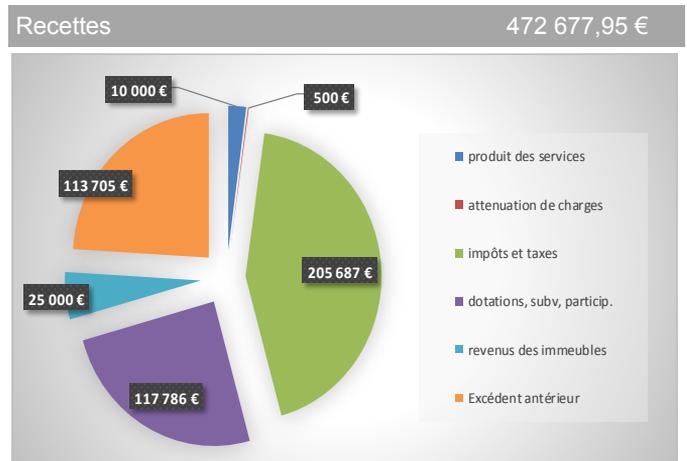
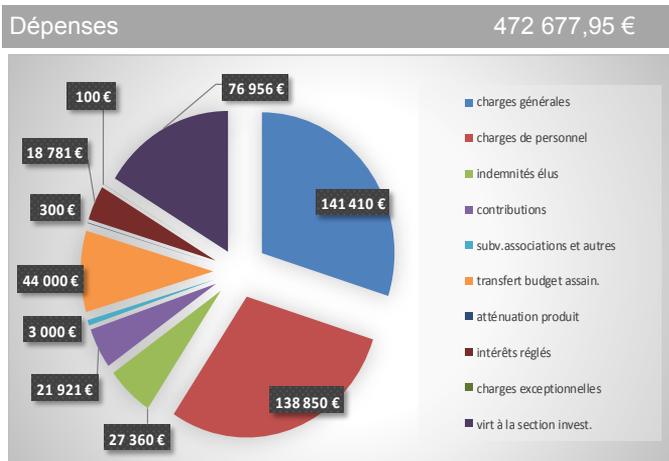
Le 28 avril 2014, les nouveaux taux d'imposition communaux 2014 ont du être votés afin de rétablir une neutralisation de l'impact de la fusion des deux communautés de commune, pour les contribuables et notamment pour les bénéficiaires d'abattement pour charge de famille.

Ainsi les taux d'imposition communaux 2014 ont été votés comme suit :

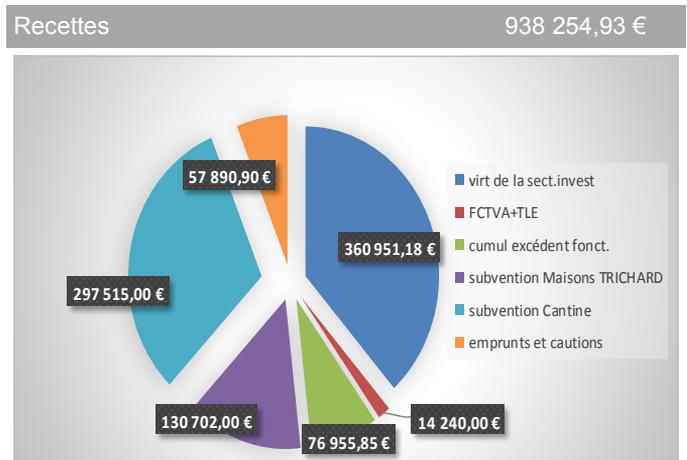
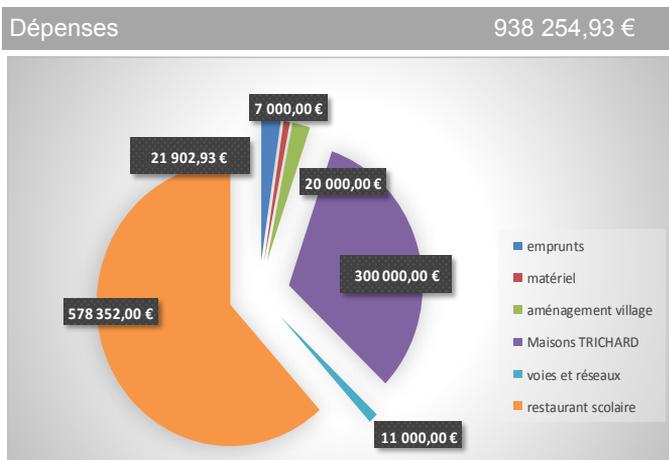
Taxe d'habitation : 10,43% Taxe foncière bâti : 14,57% Taxe foncière non bâti : 29,16%

Dans les représentations graphiques ci-dessous, vous noterez une répartition des budgets communaux :
de fonctionnement : 472 677,95 € et d'investissement : 938 254,93 €

Section de fonctionnement



Section d'investissement



Concernant l'assainissement, le budget fonctionnement s'élève à 99 978,42 € et à 57 428,33 € pour la section investissement. Il est à noter qu'un déficit annuel de 40 000 € est compensé par un virement du budget fonctionnement pour maintenir l'équilibre de ce budget. Les perspectives de réhabilitation du site de la Papèterie devraient diminuer ce déficit dans les années à venir.

Les investissements importants engagés par la commune ces dernières années, la diminution importante de la dotation de l'Etat nous imposent une gestion stricte et rigoureuse de nos budgets et nous interdisent tout nouveau chantier important pour les 3 années à venir.

Pour mémoire, les plans financiers prévisionnels s'élevaient à hauteur de 749 408€ HT pour l'acquisition et la réhabilitation des maisons Trichard et à 475 777€ HT pour la construction de la cantine scolaire et de la salle communale.

Un point détaillé des coûts définitifs de ces deux chantiers sera diffusé lors des prochaines « Brèves Ardillatones » mais nous pouvons d'ores et déjà dire que les coûts ont été parfaitement maîtrisés.

Jean Paul CIMETIERE

Maisons Trichard

Au cœur du village, face à l'église, se trouvent deux bâtisses que nous nommons communément les Maisons Trichard. La maison de Marthe abritait une épicerie jusque dans les années 1970.



Carte postale - Le bourg, vers 1900

Aux décès de Marthe puis de Jean, leurs héritiers ont souhaité les vendre de préférence à la commune plutôt qu'à tout autre acheteur. Ainsi, l'acquisition des deux maisons a été signée le 21 mars 2013 pour un montant de 241 500 €.



Les maisons avant réhabilitation

Les idées de réhabilitations de deux bâtiments ont fusé et ont été évoqués tour à tour une médiathèque, un café associatif, une salle de réunions, un commerce... Le réaménagement plus raisonnable en logements nous a permis de construire un projet viable et d'envisager l'autofinancement de cette réhabilitation de taille.



Le Cabinet Dugeay Perault de Belleville s'est vu confier la maîtrise d'œuvre suite à appel d'offres lancé en 2012.

Les cinq appartements proposés offrent des surfaces et des implantations différentes.

Le prix de 5,11 € le m² a permis une location rapide de ces appartements neufs sur la Commune.



Salle de réunion



Pour rappel, un emprunt a été contracté le 29 juillet 2013 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 556 000 € au taux de 2.35% pour une période de 40 ans.

L'état et le Département nous ont accordé des subventions pour un montant de 145 000 €. Les logements sont actuellement tous occupés. Et le bourg du village compte désormais sept nouveaux habitants.

Ecole et Cantine scolaire

Rythmes scolaires

Comme il est dit dans le Mot du maire et selon les nouvelles dispositions mises en place par le Ministère de l'Éducation, les rythmes scolaires sont modifiés dès cette rentrée et vont se dérouler ainsi :

- Temps d'apprentissage scolaires de 8h45 à 12h00 et de 14h30 à 16h30 les lundi, mardi, jeudi, vendredi et de 8h45 à 11h45 le mercredi soit 24h par semaine
- Temps d'activités périscolaire de 13h30 à 14h15 soit 45 mn par jour sur 4 jours.

La question des rythmes scolaires dans le primaire ne date pas d'aujourd'hui, ceux-ci font l'objet d'un remaniement, d'une évolution depuis de nombreuses décennies.

En 1969 : la durée hebdomadaire de la scolarité passe de 30h à 27h

En 1972 : mise en place des trois zones géographiques pour les vacances scolaires, sauf été. La coupure hebdomadaire est avancée du jeudi au mercredi

En 1986 : principe de l'alternance 7 semaines de classe / 2 semaines de vacances (application durant 1 an puis retour à 3 zones empêchant l'application de ce principe)

En 1989 : la loi d'orientation (Jospin) fixe pour objectif le rééquilibrage de la journée, de la semaine, de l'année

En 1990 : la durée hebdomadaire de la scolarité passe de 27 à 26 h

En 2008 : suppression de l'école le samedi matin et abaisse-

ment de l'horaire hebdomadaire de 26 à 24 heures (+ 2h d'aide personnalisée pour une partie des élèves)

En 2010 : le ministère de l'éducation nationale demande aux autorités académiques que "l'organisation de la semaine en neuf demi-journées (du lundi au vendredi en incluant le mercredi matin) [soit] encouragée chaque fois qu'elle rencontre l'adhésion".

2013 : La réforme des temps scolaires à l'école primaire prévue par le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 vise à mieux répartir le temps d'enseignement sur la semaine en assurant une plus grande régularité et une meilleure répartition des temps d'enseignement, de manière à faciliter les apprentissages de tous les élèves... (Elle impose alors la base de 5 matinées par semaine, le reste des heures étant à répartir selon le souhait des communes).

(source www.education.gouv.fr)

Nous avons à cœur de penser que ce nouveau changement se fera dans l'intérêt des enfants, selon l'objectif annoncé de cette réforme.

Il faut noter cependant que cette réforme est sans nul doute la première à imposer un changement de rythme, avec intégration d'activités extra-scolaires à la charge des communes. Si une réflexion a bien été menée quant au bénéfice que l'enfant pourrait en retirer, en revanche, l'état s'est désengagé concernant les moyens de la mettre en œuvre, remettant en cause plus ou moins directement la notion de gratuité de l'école républicaine.

Cantine scolaire



Pourquoi une nouvelle cantine ?

Parce ce que l'on souhaite que la cantine reste sous sa forme initiale avec préparation et cuisine sur place.

Cela impliquait une mise aux normes en termes de sécurité, d'hygiène et d'accessibilité, impossible à appliquer dans les locaux précédents.

Le projet est en gestation depuis plusieurs mandats. Sa mise en forme a été lancée en 2012 pour un démarrage des travaux à l'automne 2013.



Le coût global des travaux avoisine les 565 000 €. Le montant des subventions qui nous sont attribuées s'élève à 297 500 €. Le crédit consenti sur 15 ans auprès du Crédit Agricole pour financer le solde se monte à 180 500 €.



La cantine a une capacité d'accueil de 70 bouches !!!!



La salle attenante sert à la fois pour la garderie, les activités TAPS et parfois de salle de réunion sous certaines conditions.

En bref...

Voirie - travaux 2014

Le Reposoir

Le Département a rétrocédé à la Commune le terrain servant entre autre de parking au restaurant. La commune a cédé une portion du parking pour aménager l'accès de la maison de Melle Montantème vendue à Sylvain Sanlaville. Le fossé en bordure du parking sera canalisé et comblé pour faciliter l'entretien du talus en bordure du pré et conserver la même surface de stationnement à notre seul commerce local. Un devis de l'entreprise Pierre SIMON de Monsols pour un montant de 7200 € TTC a été retenu. Ces travaux seront financés sur le budget communal.

Le Bourg

Aménagement de la voie communale N°217 desservant les habitations derrière l'Ecole : récupération des eaux pluviales, remise en forme de la chaussée et pose d'enrobé pour un devis de 39 870 € TTC, budget Communauté de communes

Les Bernillons

Reprise de canalisation traversant la voie communale N°212, desservant le hameau pour un devis de 2106 € TTC, budget Communauté de communes

Le Château Voie Communale N°202

Confection d'une purge pour drainer une zone humide qui en hiver occasionne du verglas au carrefour avec la RD N°43. Décaissement, pose du drain et cailloux, remise en forme de la chaussée et pose d'enrobé pour un devis de 18 217 € TTC, budget Communauté de communes

Voies Communales N°219 Les Glandes et N°220 Carrefour de Graloup

Reprofilage et enduit monocouche pour un devis de 15 093 € TTC. A noter que l'assurance de l'Entreprise forestière SOUVIGNET qui avait occasionné des dégâts sur la chaussée lors du débardage accorde un dédommagement, suite à une expertise, de 2930 € TTC, budget Communauté de communes

Agenda



Octobre

Dimanche 5 octobre
Dimanche 19 octobre
Samedi 25 octobre

Vente à emporter saucissons au gène par la classe en 5 des Ardillats
Marche des châtaignes par le Sou des Ecoles des Ardillats
Soirée choucroute par l'Association des familles des Ardillats

Novembre

Samedi 1er novembre
Mardi 11 novembre
Mardi 11 novembre
Vendredi 28 novembre
Samedi 29 novembre

Bal de la Société de Chasse des Ardillats
Cérémonie commémorative à 9h00
Concours de Belote de la Société de Pêche à 14h00
Marché de Noël au profit du Sou des Ecoles dès 16h30
Soirée dansante de la classe en 5 des Ardillats

Décembre

Samedi 13 décembre
Jeudi 18 décembre
Samedi 20 décembre

Bal des jeunes de la classe en 5 des Ardillats
Repas de Noël de l'Amicale des Anciens
Concert de l'association A La Bonne Tienne de Beaujeu

A noter pour 2015 : Vœux du Maire le 4 janvier à 10h30, Assemblée Générale de la société de pêche le 18 janvier, Défilé des chars classes en 4 et 5 le 24 janvier, Conscrits de la classe en 5 le 1er février

Horaires d'ouvertures de la mairie

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi de 9 h à 12 h
Mercredi de 8 h 30 à 11 h 30
Le Maire reçoit sur rendez-vous

Allo Service Public 3939 ou www.service-public.fr

Pour nous joindre :

Tél. 04 74 04 83 81
Fax 04 74 04 87 88

Email mairie@lesardillats.fr

Site Web www.ccsb-saonebeaujolais.fr

Vues de notre commune

« *Au cœur de la pierre se cachent ses ailes* »

Entre Alpes et Massif Central, le Haut-Beaujolais nous offre une très grande richesse de types de roches et la plupart des phénomènes géodynamiques internes comme externes y sont représentés, certaines configurations de terrain en étant les témoins. L'influence de ces processus géologiques et tectoniques des plus divers est particulièrement importante sur le paysage (villages, bâtiments et sites remarquables) et les activités humaines.

Localement, la commune des Ardillats a connu des sites d'extraction de minéraux, comme :

La carrière de Chatillon (d'où l'on a extrait les pierres qui ont servi à paver les rues de la Croix-Rousse à Lyon) et les mines de plomb argentifère de La Verrière (Montchonay), et des Valettes (concession pour plomb et cuivre obtenue en 1864, travaux en 1864, 1872 à 1877. Arrêt des travaux en 1923).



Alunite

L'amateur peut trouver, entre autres, en guise de roches remarquables :

La wulfénite, minéral très apprécié des collectionneurs du fait de ses très beaux cristaux. On la trouve la plupart du temps en relation avec des gisements de plomb.

L'alunite, utilisée pour la datation des processus d'altération dans les dépôts de minerai. Elle est aussi à l'origine de la Pierre d'alun, utilisée en teinturerie et en cosmétique. La Verrière aux Ardillats est un des sites les plus réputés d'Europe.



Halde à la Verrière

La fluorine : En dehors de son utilisation ornementale, elle est utilisée comme fondant par les fabricants d'acier dans la fabrication de la fibre de verre et surtout pour la production de fluorure d'aluminium, à partir duquel s'obtient l'aluminium métal. La fluorine est largement utilisée pour traiter ou réaliser des lentilles pour l'astronomie et les objectifs photos.

Je ne vais pas faire la liste de toutes les roches, granit, quartz, brochantite, malachite....

À chacun de découvrir ces trésors au hasard d'une promenade, promenade qui permettra peut-être la rencontre avec d'autres roches, plutôt des rochers, moins colorés, impressionnants parfois par leur taille, porteur de légendes et de mystères, abritant de nombreuses espèces animales, jusqu'au grand-duc, et d'où l'on s'attend à voir surgir les lutins et les fées.

Denis Caron